



# Pleudihen

## Village



25/01/2019 n°1989  
www.pleudihen.fr

### LES DÉMARCHES ADMINISTRATIVES :

#### CARTE NATIONALE d'IDENTITE / PASSEPORT

Pour faire ou refaire sa carte d'identité, il faut s'adresser à une commune équipée du dispositif numérique de recueil déjà utilisé pour le passeport biométrique, pour notre secteur s'adresser aux Mairies de Dinan, Ploubalay, St Malo, Dinard, Dol, Combourg....



Du fait de l'affluence, les mairies nommées ci-dessus reçoivent uniquement sur rendez-vous, La durée minimale entre la demande de rendez-vous et le rendez-vous est plus ou moins longue suivant la mairie. La durée d'un rendez-vous est de 30 minutes environ.

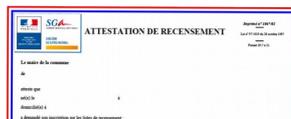
Pour gagner du temps lors du dépôt de la demande, un formulaire de pré-demande en ligne est disponible sur le site [www.ants.fr](http://www.ants.fr). Cette pré-demande en ligne remplace alors le dossier papier qui continue cependant à être accepté. Le dispositif concerne tant les premières demandes que les renouvellements. La liste des pièces à fournir est consultable sur le site [www.service-public.fr](http://www.service-public.fr). Elle varie selon votre situation (majeur, mineur, 1<sup>ère</sup> demande, renouvellement, possession ou non d'un titre sécurisé...). Le site <http://timbres.impots.gouv.fr> vous permet d'acheter les timbres fiscaux pour un renouvellement de carte nationale d'identité perdue ou volée et lors d'une première demande ou renouvellement de passeport. L'achat en bureau de tabac est toujours possible.

Vous avez la possibilité de suivre l'évolution de votre demande sur le site [www.ants.fr](http://www.ants.fr). Les titres produits sont conservés au maximum 3 mois en mairie. Passé ce délai, ils sont renvoyés en Préfecture pour destruction.

#### VOUS VENEZ D'AVOIR 16 ans :

##### RECENSEZ-VOUS EN MAIRIE

Les jeunes Français et Françaises doivent se faire recenser dès l'âge de seize ans et avant la fin du 3<sup>ème</sup> mois suivant. Ils se présentent à la Mairie du domicile, munis de leur carte d'identité et du livret de famille des parents. A cette occasion, la mairie leur remet une attestation de recensement.



Le recensement dans les délais permet l'envoi d'une convocation à la Journée Défense et Citoyenneté à 17 ans 3 mois environ, et l'inscription automatique sur les listes électorales à 18 ans. Un recensement tardif : c'est une convocation tardive à la JDC, c'est l'impossibilité de s'inscrire à un examen, c'est une non inscription automatique sur les listes électorales.

Le certificat individuel de participation à la journée défense et citoyenneté (JDC) est indispensable à la constitution des dossiers de candidature aux examens et concours soumis au contrôle de l'autorité publique jusqu'à l'âge de vingt-cinq ans.

(Dossier auto-école, inscription au Baccalauréat et aux examens des diplômes professionnels CAP, BEP, BAC pro..., volontariat sapeur-pompier, concours des fonctions publiques, recrutements dans les forces armées et de la Gendarmerie, ...)

#### PERMIS de CONDUIRE : Demande en ligne d'un nouveau permis de conduire en cas de perte, vol, détérioration ou changement d'état civil

La démarche se fait via un téléservice disponible sur le site de l'Agence nationale des titres sécurisés (ANTS). Le téléservice est accessible avec FranceConnect ou avec vos identifiants ANTS (si vous n'en avez pas, il vous est proposé de créer un compte pour avoir un Espace personnel sur le site de l'ANTS).

Une fois connecté, vous devez sélectionner « Ajouter/modifier une demande », choisir « Permis de conduire » et cocher "Perte du titre" comme motif.

Vous avez besoin des éléments suivants : Code photo d'identité numérique (disponible dans une cabine agréée ou auprès d'un photographe agréé) ; Pièces justificatives au format numérique (pièce d'identité, justificatif de domicile) ; Adresse mail ou numéro de téléphone mobile pour être informé de l'avancement de l'instruction et de la production du permis de conduire.

À la fin de la démarche en ligne, vous êtes dirigé vers une page afin de régler par internet le coût du nouveau permis (25 €).

Vous pouvez retrouver ces informations sur le site de la commune [www.pleudihen.fr](http://www.pleudihen.fr)

**LE GRAND DÉBAT**  
Pleudihen-sur-Rance  
**BIENTÔT EN FÉVRIER**

**CENTRE CULTUREL – BIBLIOTHÈQUE**

Lundi		14h-18h
Mardi	9h-12h30	
Mercredi	9h-12h30	14h-17h30
Jeudi		14h-17h30
Vendredi	10h-12h30	
Samedi	9h-12h30	

02.96.88.20.55 - [bmpleudihen@wanadoo.fr](mailto:bmpleudihen@wanadoo.fr)

**Exposition des acryliques de M. Jean Penisson (paysages, natures mortes, ...).**  
« C'est au sein de l'EHPAD de Pleudihen, où une petite pièce a été aménagée et transformée en atelier, que M. Penisson réalise ses peintures. En un an, il a produit un peu plus de 25 toiles. Quelques-unes sont exposées dans l'espace exposition du Centre culturel / bibliothèque jusqu'au 31 janvier 2019, d'autres ont pris place dans les couloirs de la maison de retraite.

**INFOS PRATIQUES**

- Sapeurs-pompiers : 112 ou 18 (fixe)
- Médecin : 15
- Pharmacie : 3237
- Assistante sociale : RDV au 02.96.80.00.80
- Association « Soleil et Sourires » : contact 02.96.83.20.75
- Ambulances de La Rance : 02.96.83.38.64
- Conciliateur de justice : permanence le **Mardi 5 février, de 9h à 11h30** en mairie de Pleudihen (☎ 02.96.83.20.20)
- Taxi LEMOINE 06.08.54.09.22

**TRI SÉLECTIF - ramassage des sacs jaunes :** Dans les villages : **mardi 22 janvier.** Dans le bourg : **tous les mardis.**

**MARCHÉ tous les MARDIS**  
de 9h à 13h, place de la mairie

Fruits et légumes, fleurs, poissonnerie, galettes, boucherie-charcuterie, fromages, produits laitiers fermiers, artisanat....



## La Newsletter n° 8 de Konogan

« Le VIH au Togo avec le regard de Sœur Marie Stella. (2<sup>ème</sup> partie, suite du Pleudihen Village n° 1987 du vendredi 11 janvier 2019)

**Comment les personnes séropositives sont-elles perçues dans la société togolaise ? Être contaminé, une épreuve (aussi) sociale.**

Lorsque l'épidémie a déferlé sur le Togo dans les années 90, les enfants étaient les premiers à en pâtir. Aujourd'hui comme à l'époque, **l'extrême pauvreté et l'importance de la tradition demandent à ce que les enfants soient une « sécurité sociale » pour leurs aînés, pour leur famille, ou pour leur communauté.** Les descendants vont devoir, dès leur plus jeune âge, aller aux champs pour nourrir ceux qui ne sont plus capables de le faire. Vous concevez qu'un nourrisson porteur du VIH voire atteint d'une grave maladie ou handicap devient une charge pour la famille, « une bouche inutile, sans avenir ». En allant plus loin, l'expression « inutile au monde » peut rentrer dans ces propos. **Ces mots sont durs mais l'instinct de survie pour le groupe est vital.**

**Sœur Marie Stella** sillonne avec son équipe les villes et villages à la rencontre des gens qui sont exclus. Ils ont besoin d'être reconnus en tant que personne à part entière, être soignés tout simplement. Ces patients sont dans l'incapacité de quitter leur lieu de vie. Lors d'un entretien avec Sœur Marie Stella, elle me racontait que lorsqu'elle arrivait dans une concession pour soigner une personne atteinte par la maladie, les membres de la famille étaient plus qu'embarrassés car ils voyaient la Sœur en bonne santé accompagner la personne

qu'ils avaient eux-mêmes rejetée. Si une personne prodigue des soins alors qu'il est étranger (ici, la bienfaitrice Sœur) au groupe (ici, la famille), l'estime communautaire et la solidarité africaine, bien connues sur le continent, prennent un « sacré coup ».

La solidarité africaine a parfois ses limites car elle est juxtaposée aux nombreuses croyances, qu'elles soient ethniques, traditionnelles, religieuses ou même médicales. Pour les patients séropositifs qui sont rejetés par leur famille, cette dernière pense que la maladie ou le malheur sont causés par les esprits malins ou par des mauvais sorts. « Cette croyance qui remonte à la nuit des temps et qui semble prendre de l'ampleur à mesure que la société se complexifie affecte douloureusement le visage de la modernité en Afrique noire. »

**Célestine Bagniakana, fondatrice de l'association « Halte SIDA » au Congo,** raconte que dans les années 80 au Congo, ses collègues décédaient de façon très rapprochée à cause du virus. « **Les gens n'y croyaient pas, alors qu'il y avait des morts, des morts en cascade. Mais les gens attribuaient cela à la sorcellerie** ». Afin de ne pas être stigmatisés par le groupe social ou familial, les patients cachent leur maladie, au risque parfois d'avoir des rapports non-protégés et ainsi contaminer une nouvelle personne.

### L'enjeu d'une observance thérapeutique.

Il n'est pas rare que les patients acquièrent leur traitement dans une autre ville que dans celle où ils vivent afin de ne pas être reconnus par la population. Il existe aussi des personnes qui viennent en lieu du patient pour ne pas lever le doute. **Sœur Marie Stella** l'évoque ainsi : « La rumeur, la peur et le soupçon régnaient alors en maîtres dans les familles et ajoutaient leurs dégâts à ceux de la maladie. Ce silence empêchait les mentalités d'évoluer vers plus de tolérance ».

Aujourd'hui, l'espérance de vie des personnes atteintes par le virus est similaire aux personnes saines mais il ne faut surtout pas banaliser cette maladie.

Malheureusement, il m'arrive d'accueillir des patients qui arrêtent leur traitement ARV car ils retrouvaient leur santé « d'avant ». Cette idée de rupture thérapeutique peut paraître absurde mais le patient s'imagine qu'il n'est plus nécessaire de prendre un médicament lorsque la santé est de retour. Nous retrouvons cette même problématique chez les patients ayant une maladie chronique comme l'hypertension artérielle ou le diabète.

Ici, il est difficile de convaincre qu'il est important de bien prendre les médicaments pour stabiliser et contrôler la maladie. La dégradation brutale ou sur quelques jours de leur santé, par arrêt des traitements ou ignorance de la maladie, entraîne la consultation et souvent une hospitalisation. Le patient se trouve dans un état très précaire et l'expression « la peau sur les os » est livresque. Cette prostration explique qu'il faut un effort considérable pour faire les gestes simples comme boire ou manger.

Après avoir soigné les effets secondaires et les différentes complications causées par l'arrêt du traitement, une longue discussion est nécessaire afin que le problème ne se reproduise plus, car « **L'éducation propage le savoir, pas le VIH !** » (à suivre)

Konogan DESVAUX, Volontaire infirmier en Coopération au Togo



### STADE PLEUDIHENNAIS FOOTBALL

**Vendredi 25/01 - Championnat FOOT LOISIR. Journée 14. Seniors (35 Ans et +)** reçoivent le FC St SAMSON, à 21h.

**Samedi 26/01 - Championnats Jeunes de DISTRICT**

**Phase 2. Journée : 01. U 17 (D1)** se déplacent à l'US PLEDELIAC Hunaudaye 1, à 15h30. Match à St Rieul. **U 15 (D1)** reçoivent le FC PLANCOËT Arguenon 1, à 14h. Terrain synth. **U 14 (NU)** reçoivent le GJ BROONS - TREMEUR 1, à 15h45. Terrain synth **U 14 (NU)** reçoivent le GJ Breizh Méné LANDEHEN 1, à 11h45. Terrain synth. **Football à 8 de DISTRICT. U13 et U12 : et Ecole de Football. U11 à U6 :** Voir avec les encadrants.

**Dimanche 27/01 - Chpts SENIORS de LIGUE et de DISTRICT. Journée : 11. Seniors A (R3)** se déplacent à l'ES PENGUILY 1, à 15h. **Seniors B (D1)** se déplacent à l'US PLOUASNE - St JUVAT 1, à 15h. **Seniors C (D2)** reçoivent le FC St LORMEL 1, à 15h. T synth. **Seniors D (D4)** reçoivent le FC TREVRON 2, à 13h. Terrain synth.



**PALET PLEUDIHENNAIS :** Assemblée générale ouverte à tous le **samedi 26 janvier** de 14 à 16 h00 à la salle des fêtes".

Les séances de sophrologie reprendront le **lundi 28 janvier de 18h30 à 19h30** dans l'extension de la salle des fêtes. Pour toute information et inscription, contacter Linda au 02.96.39.24.16/06.51.43.87.85

### CLUB des AÎNÉS – Voyage en Italie

**Permanence à la mairie le mardi 29 janvier** de 10h30 à 11h30 pour le règlement du 2<sup>ème</sup> acompte : 300 € par personne pour le voyage en Italie du 19 au 26 mai. Jeanine Dufeil

Dans la poursuite de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal de Dinan Agglomération, des **réunions publiques du PLUi vont être organisées, sur 8 secteurs, du 22 janvier au 7 février 2019.**

Ces réunions porteront sur la traduction réglementaire des orientations définies au Projet d'Aménagement et de Développement Durables, par une présentation de la méthodologie et des principes du zonage et du règlement.

Vous êtes conviés(es) à assister à celle qui concerne notre commune soit, pour le Secteur de la Rance :

**le MERCREDI 6 FEVRIER 2019 à 19 h 00**  
à la salle des fêtes de St Samson sur Rance.

**ASSEMBLEE GENERALE du COMITE DES FETES :**  
**vendredi 1<sup>er</sup> Février 2019 à 20h00, salle Beaumarchais.**

**SOLEIL et SOURIRES –** Nous vous invitons à venir nombreux à notre **assemblée général, le mardi 5 Février 2019** à 15h00, salle Beaumarchais.

**RANCE JEUNESSE ANIMATION – Repas dansant de la Saint-Valentin :**  
**le 16 février 2019 à 19h30,** animé par l'orchestre « Le Bon Temps ». Tarif : 25 € sans boisson. Menu de la St Valentin : Apéritif pétillant et ses amuse-bouches. Terrine de saint Jacques et ses crudités. Cuisse de canard confite et pommes de terre sarladaises poêlées de champignons. Salade et fromage. Café gourmand.

**SERVICE JEUNESSE :** vacances d'hiver (du lundi 11 février au vendredi 22 février). Ouverture de l'accueil de loisirs (3 – 12 ans) et de l'espace ados (collégiens – lycéens). Les programmes des vacances sont disponibles à partir de lundi à la mairie. Renseignements : José escanez 02.96.83.20.20 ou 06.68.19.26.42 ou [pleudihen.jeunesse@orange.fr](mailto:pleudihen.jeunesse@orange.fr)